

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 1^{er} novembre 2022, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

520-11-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

521-11-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Nomination - Maire suppléant
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**

- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions
- 6.2.2 Autorisation de contracter des placements
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 2022-139 / 131 rue de Sweetsburg
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2022-140 / 88 rue des Hauts-Prés
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2022-138 / 138 rue William
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2022-136 / 1582 rue du Sud
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2022-044 / 215 rue Principale
- 8.6 Validation des passages pour saison 2022-2023 - Club de motoneige Baie-Missisquoi.
- 8.7 Autorisation de signatures - Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) - FNX Innov
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Club passion photo Cowansville
- 10.2 Aide financière et appui à la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins - Demande au Pacte Brome-Missisquoi 2023
- 10.3 Aide financière et appui au Comité de sauvegarde du Bassin versant du lac Davignon (CSBVLD) - Demande au pacte Brome-Missisquoi 2023
- 10.4 Autorisation de fermeture de rue - Jour du souvenir - La Légion Royale Canadienne, filiale #99
- 10.5 Reconnaissance des organismes et partenaires
- 10.6 Aide financière - Fondation éducation Jean-Jacques-Bertrand
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Création - Poste col blanc – Coordonnateur activités et événements - Service des loisirs et de la culture (**RETIRÉ**)
- 12.2 Octroi de poste col blanc - Coordonnateur activités et événements - Service des loisirs et de la culture (**RETIRÉ**)
- 12.3 Octroi de poste col blanc - Remplacement temporaire - Adjoint administratif - Service des loisirs et de la culture
- 12.4 Abolition d'un poste col blanc - Service des loisirs et de la culture
- 12.5 Abolition d'un poste col blanc - Service des loisirs et de la culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 15 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

522-11-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 avec la correction suivante :

- Le dernier paragraphe de la résolution numéro 509-10-2022 est modifié afin de remplacer le terme « inspecteur en bâtiments et réglementation » par le terme « Inspecteur en aménagement du territoire ».

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

523-11-2022

Nomination - Maire suppléant

Considérant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Considérant que le mandat de Amélie Fournier à titre de mairesse suppléante se termine le 1^{er} novembre 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De désigner Mélanie Gobeille à titre de mairesse suppléante de Cowansville pour la période du 2 novembre 2022 au 7 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

524-11-2022

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions

Considérant que la Ville de Cowansville utilise les logiciels de PG Solutions inc. entre autres pour la gestion financière, la gestion des permis et des places d'affaires, la gestion des inscriptions des loisirs, la cour municipale, la sécurité incendie, la gestion documentaire, la qualité des services et le soutien des applications en ligne;

Considérant que la Ville de Cowansville désire renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) de la firme PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour la somme de 159 892,28 \$ taxes incluses.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'exploitation 2023.

Adoptée à l'unanimité

525-11-2022

Autorisation de contracter des placements

Considérant que la Ville de Cowansville possède des surplus d'encaisses qui varient selon les périodes de l'exercice financier;

Considérant que la gestion des deniers provenant des taxes, de subventions et des autres deniers appartenant à la Ville requiert d'en tirer un rendement maximal selon les balises permises par les types de placement auxquels la ville peut adhérer;

Considérant que l'article 99 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, c. C-19) (ci-après « LCV ») prévoit ce qui suit :

99. Sous réserve de toutes autres dispositions légales, le trésorier doit déposer, dans une banque ou une institution de dépôts autorisée en vertu de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (chapitre I-13.2.2) et que peut désigner le conseil, les deniers provenant des taxes ou redevances municipales et tous autres deniers appartenant à la municipalité, et les y laisser jusqu'à ce qu'ils soient employés aux fins pour lesquelles ils ont été prélevés ou jusqu'à ce qu'il en soit disposé par le conseil.

Il peut également, avec l'autorisation préalable du conseil, placer ces deniers dans une banque ou une institution de dépôts autorisée en vertu de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts et que peut désigner le conseil, ou par l'achat de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province canadienne ou de titres émis ou garantis par une municipalité ou par un organisme mandataire d'une municipalité ou un organisme supramunicipal au sens des articles 18 et 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3).

Le conseil peut placer les deniers mentionnés au premier alinéa par l'achat de titres dans un organisme de placement collectif géré par une institution financière et dont les titres ne sont détenus que par des municipalités, par des organismes visés à l'article 18 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, par des centres de services scolaires, par des commissions scolaires ou par plusieurs de ceux-ci. Les placements effectués par un tel organisme doivent se limiter à ceux prévus au deuxième alinéa.

Le ministre peut, par règlement, déterminer d'autres titres dans lesquels le conseil peut placer, par l'intermédiaire d'un organisme de placement collectif prévu au troisième alinéa, les deniers mentionnés au premier alinéa ou déterminer des formes d'investissement que le conseil peut faire de ces deniers par l'intermédiaire d'un tel organisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer des placements, pour et au nom de la Ville, ou/et effectuer les retraits selon les besoins de liquidité, et ce, dans les véhicules de placement prévus à l'article 99 de la LCV soit :

- Certificat de placements garantis;
- Compte d'épargne avec intérêts;
- Dépôt à terme.

Adoptée à l'unanimité

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

526-11-2022

Demande de dérogation mineure 2022-139 / 131 rue de Sweetsburg

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 octobre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2022-139 / 131 rue de Sweetsburg », datés du 6 octobre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 12 octobre 2022 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2022-139 relative à la propriété sise sur la rue de Sweetsburg, lot 6 482 347 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la piscine soit localisée dans la cour avant de la future maison alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que lorsque les piscines et les spas sont installés dans la cour avant résiduelle, ils ne peuvent pas être situés entre la ou les façades avant du bâtiment principal et l'emprise de la rue.

Adoptée à l'unanimité

527-11-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-140 / 88 rue des Hauts-Prés

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 octobre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-140 / 88 rue des Hauts-Prés », datés du 6 octobre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'approuver, sous condition, la demande de PIIA 2022-140 relative à la propriété sise au 88 rue des Hauts-Prés, lot 6 482 310 cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale d'un étage avec garage intégré.

CONDITION : Que le revêtement de tous les murs de la résidence soit du même modèle, profilé et couleur que celui de la façade principale, soit un revêtement vertical en aluminium, modèle Planches & Baguettes, couleur Étain.

Adoptée à l'unanimité

528-11-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-138 / 138 rue William

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 octobre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-138 / 138 rue William », datés du 6 octobre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-138 relative à la propriété sise au 138 rue William, lot 3 357 714 cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des portes d'entrée de la résidence et de la véranda.

Adoptée à l'unanimité

529-11-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-136 / 1582 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 octobre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-136 / 1582 rue du Sud », datés du 6 octobre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-136 relative à la propriété sise au 1582 rue du Sud, lot 3 798 721 cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'une enseigne de la banque RBC sur la façade principale.

Adoptée à l'unanimité

530-11-2022

Demande d'approbation de PIIA 2022-044 / 215 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 octobre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-044 / 215 rue Principale », datés du 6 octobre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-044 relative à la propriété sise au 215 rue Principale, lot 4 211 106 cadastre du Québec, de manière à permettre que l'annexe arrière soit remplacée par une construction d'un étage avec une partie en toit-terrasse.

Adoptée à l'unanimité

531-11-2022

Validation des passages pour saison 2022-2023 - Club de motoneige Baie-Missisquoi.

Considérant qu'une demande a été adressée à la Ville et reçue en date du 13 octobre 2022, par M. Jean Richard, président du Club motoneige Baie-Missisquoi, afin d'obtenir l'autorisation de traverser ou circuler en motoneige sur certaines rues et terrains de la Ville de Cowansville;

Considérant la validation des routes traversées dont la liste et plan sont joints au présent document;

Considérant la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2);

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser sous condition, le Club motoneige Baie-Missisquoi à traverser ou circuler sur des routes et terrains de la municipalité en motoneige pour la saison 2022-2023.

CONDITION : Détenir une couverture d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ ainsi que l'autorisation expresse du propriétaire d'un immeuble ou une terre du domaine privé correspondant au tracé du sentier déposé au soutien de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

532-11-2022

Autorisation de signatures - Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) - FNX Innov

Considérant que la Ville de Cowansville procède à des travaux de prolongement de la rue James en vue de desservir la nouvelle école primaire;

Considérant que des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc sont planifiés dans l'emprise du prolongement de la rue James;

Considérant que les travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2);

Considérant que la firme FNX-Innov est mandatée pour être maître d'oeuvre de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la Ville;

Considérant que le prolongement de la rue sera fait sur les emprises constituées des lots 6 512 057 et 6 512 059 du cadastre du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la firme FNX-Innov à signer toute demande de certificat d'autorisation ou toute demande d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout aux fins de prolongement d'infrastructures d'égout et d'aqueduc, dans les emprises des lots 6 512 057 et 6 512 059 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

533-11-2022

Aide financière - Club passion photo Cowansville

Considérant que le Club passion photo Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée par le Club passion photo Cowansville au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accorder une aide financière non récurrente de 300 \$ au Club passion photo Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

534-11-2022

Aide financière et appui à la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins - Demande au Pacte Brome-Missisquoi 2023

Considérant que Mme Édith Cambrini est une artiste de la région qui s'implique grandement dans le rayonnement de la culture à Cowansville;

Considérant que La Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins souhaite déposer le projet Bienvenue au monde au Pacte Brome-Missisquoi 2023;

Considérant que le projet cadre avec la politique culturelle et l'objectif 4 du Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'appuyer la demande de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (BMP) au Pacte Brome-Missisquoi 2023 pour le projet Bienvenue au monde.

D'accorder et de verser en 2023 à l'organisme une aide financière de 1 000 \$, conditionnellement à l'acceptation du projet déposé dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2023 et suite à la remise du protocole d'entente intervenu entre la MRC et l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

535-11-2022

Aide financière et appui au Comité de sauvegarde du Bassin versant du lac Davignon (CSBVL) - Demande au pacte Brome-Missisquoi 2023

Considérant que le Comité de sauvegarde du Bassin versant du lac Davignon est un organisme qui s'implique grandement à Cowansville;

Considérant que le Comité de sauvegarde du Bassin versant du lac Davignon souhaite déposer un projet au Pacte Brome-Missisquoi 2023 pour un projet d'exposition de photographies du lac Davignon sur le parcours du Centre de la nature intitulé « *Le bassin versant du lac Davignon, un trésor à préserver* »;

Considérant que le projet cadre avec la politique culturelle et les objectifs 3 et 4 du Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'appuyer la demande du Comité de sauvegarde du Bassin versant du lac Davignon (CSBVL) au Pacte Brome-Missisquoi 2023 pour le projet d'exposition de photographies du lac Davignon.

D'accorder et de verser en 2023 à l'organisme une aide financière de 1 250 \$, conditionnellement à l'acceptation du projet déposé dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2023 et suite à la remise du protocole d'entente intervenu entre la MRC et l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

536-11-2022

Autorisation de fermeture de rue - Jour du souvenir - La Légion Royale Canadienne, filiale #99

Considérant que la demande d'autorisation de fermeture de rue déposée par la Légion Royale Canadienne , filial # 99 afin de tenir leur cérémonie annuelle pour honorer nos vétérans;

Considérant que le comité souhaite encourager ce type d'événement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la fermeture du boulevard Davignon dans les deux directions, entre les rue Buzzell et Bellerive, de 10h à midi, le dimanche 6 novembre 2022, pour la Cérémonie du souvenir organisée par la Légion Royale Canadienne, filiale #99.

Adoptée à l'unanimité

537-11-2022

Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant qu'un organisme et partenaire a déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse s'est rencontré le 27 septembre 2022 pour évaluer cette demande;

Considérant que le comité recommande de reconnaître l'organisme et partenaire suivant :

- Club passion photo Cowansville

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De reconnaître l'organisme et partenaire suivant :

- Club passion photo Cowansville

Le tout conformément à la *Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

538-11-2022

Aide financière - Fondation éducation Jean-Jacques-Bertrand

Considérant que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand a pour mission de soutenir la réussite éducative et la poursuite des études post-secondaires;

Considérant la demande d'aide financière déposée par l'école Jean-Jacques-Bertrand au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 200 \$ à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand pour la tenue de l'événement souper-conférence le 5 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

N.M. Création - Poste col blanc – Coordonnateur activités et événements - Service des loisirs et de la culture

Le présent sujet a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

N.M. Octroi de poste col blanc - Coordonnateur activités et événements - Service des loisirs et de la culture

Le présent sujet a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

539-11-2022 Octroi de poste col blanc - Remplacement temporaire - Adjointe administrative - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'application de l'article 16 de la Convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA);

Considérant que l'affichage du poste d'Adjointe administrative tenu du 29 septembre au 7 octobre 2022 a permis de combler à l'interne le poste vacant temporairement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'entériner le transfert de monsieur Alexandre Lachance au poste d'adjoint administratif (poste permanent, temps plein) à compter du 7 novembre 2022 pour la période d'absence de la titulaire actuelle du poste permanent pour congé de maternité. Le poste est syndiqué col blanc, classe 7, échelon 1, et les conditions prévues à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) s'appliquent.

Adoptée à l'unanimité

540-11-2022 Abolition d'un poste col blanc - Service des loisirs et de la culture

Considérant la restructuration du Service des loisirs et de la culture;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a fait l'ajout d'un nouveau poste col blanc « Coordonnateur activités et événements » au sein de son service;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'abolir le poste de salarié permanent de « Agent de développement sports, loisirs et événements » prévu à la convention collective du syndicat des salariés cols blancs de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

541-11-2022

Abolition d'un poste col blanc - Service des loisirs et de la culture

Considérant la restructuration du Service des loisirs et de la culture;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a fait l'ajout d'un nouveau poste col blanc « Coordonnateur activités et événements » au sein de son service;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'abolir le poste de salarié permanent de « Agent de développement culture, tourisme et événements » prévu à la convention collective du syndicat des salariés cols blancs de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 18 octobre 2022;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 13 septembre 2022;
- Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 27 septembre 2022;
- Liste du mouvement de personnel de la Ville - octobre 2022;
- Liste des dépenses par approbateurs - octobre 2022;
- Rapport des transferts budgétaires - octobre 2022;
- Rapport des déboursés - octobre 2022;
- Statistiques – Permis de construction – octobre 2022.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

542-11-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h46.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.